SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

2014-31 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR A L'UGAP POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DU PARC AUTOMOBILE

L'an deux mille quatorze, le jeudi 18 septembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 10 septembre 2014, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 20

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Suppléants présents :
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Titulaires absents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu,
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Jean LOUËR

Affichage le 19 septembre 2014

2014-31 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE RECOURIR A L'UGAP POUR LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DU PARC AUTOMOBILE

Le SYDELA dispose aujourd'hui d'une flotte automobile de 23 véhicules de service, en location, afin de permettre à ses agents, et notamment aux chargés d'affaires du service opérationnel, de se déplacer quotidiennement sur l'ensemble du territoire de la Loire-Atlantique, au plus près des collectivités et des chantiers.

L'actuel marché de location et entretien / maintenance du parc arrive à échéance en avril 2015 et il convient de le renouveler.

Il est proposé de recourir à l'UGAP pour les raisons suivantes :

- Les procédures formalisées de marchés publics sont complexes et prennent beaucoup de temps, notamment pour ce genre de prestations où il convient d'ajouter aux délais de dévolution les délais de commandes des véhicules,
- Le SYDELA dispose d'un parc relativement réduit. L'Union des Groupements d'Achat Public (l'U.G.A.P.), qui mutualise de nombreuses commandes publiques, permet d'obtenir des prix plus compétitifs.

Le montant global du marché sur 2 ans est estimé à environ 160 000 € TTC.

Il est proposé au comité :

- De recourir à l'UGAP pour les prestations de location et d'entretien / maintenance de la flotte automobile du SYDELA,
- D'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA